

# LES ÉLEVEURS FACE AUX RISQUES ÉPIZOOTIQUES RÉPÉTÉS. LE CAS EXEMPLAIRE DES ÉLEVEURS DE BREBIS LAITIÈRES DU PAYS BASQUE CONFRONTÉS A L'AGALACTIE CONTAGIEUSE

## *SHEEP FARMERS CONFRONTED TO REPEATED EPIZOOTIC RISKS. THE EXAMPLE OF DAIRY SHEEP FROM THE FRENCH BASQUE REGION INFECTED WITH CONTAGIOUS AGALACTIA*

Par Christian NICOURT<sup>1</sup> et Jacques CABARET<sup>2</sup>

(manuscrit reçu le 23 janvier 2023, accepté le 9 mars 2023)

### RÉSUMÉ

Le Pays basque est particulièrement frappé par différentes épizooties qui affectent les élevages ovins. La configuration de ces élevages, c'est à dire leur petite taille, leur grande densité dans la région, leurs différentes manières d'élever les animaux se distinguent des normes habituelles d'élevage des brebis en France et semble contribuer à cette expression des maladies. L'alimentation des animaux ne provient pas majoritairement des exploitations, mais de pâtures collectives aux coûts de location modiques, gérées par des collectivités territoriales. Dans ce contexte, les épizooties mettent les éleveurs à l'épreuve, en leur imposant des contraintes drastiques, qui ne leur permettent plus d'utiliser ces pâtures. Qu'en est-il alors de leurs manières de travailler et d'être ensemble sous cette contrainte ? En prenant le cas d'une de ces épizooties particulièrement présente au Pays basque - l'agalactie contagieuse - après avoir examiné les manières singulières de travailler de ces éleveurs, nous analyserons comment ils sont vulnérabilisés par la survenue de l'agalactie contagieuse et enfin comment sa gestion publique est source de tensions.

**Mots-clés :** Mots-clés : élevage ovin, épizooties, agalactie, estives, tensions sociales, Pays basque.

### ABSTRACT

*The French Basque region has many records of sheep epizootic diseases. The farms structures are different from the other dairy sheep farming (small size, high density in the region, and use of common pastures) and may promote the outbreaks of epizootic diseases. The common pastures are managed by local regional authorities and provide most of the feed at certain periods of the year. Some epizootic diseases preclude the access to these common pastures: in contaminated zones, the infected flocks are not allowed to exit the farm. How do these constraints modify the farmers' practices and the relationships with other farmers? We will take contagious agalactia as an example since it is especially prevalent in the French Basque region. We will first examine the singular practices of sheep farmers, then we will notice how it increases their vulnerability and finally we will show how the public management of the disease is a source of tensions between farmers, and between farmers and other stakeholders.*

**Keywords:** sheep husbandry, epizootic diseases, contagious agalactia, common pastures, social tensions, French Basque region.

1 - INRAE, CNRS et Université Paris Dauphine, IRISSO.

Courriel : [souronicourt@gmail.com](mailto:souronicourt@gmail.com)

2 - ORCID 0000-0002-7379-9023, INRAE, UMR 1212 et Université François Rabelais.

Courriel : [jcabaret37@gmail.com](mailto:jcabaret37@gmail.com)

## INTRODUCTION

Le Pays basque recouvre 40% de la partie ouest des Pyrénées Atlantiques et constitue le second bassin de production laitière ovine française avec 490 000 brebis. Il regroupe 85% des brebis du département (Chambre d'Agriculture Pyrénées Atlantique 2022). Les élevages ovins sont confrontés à de nombreuses affections et à des épizooties (Zarzuelo 1981 ; Brugère-Picoux 2014). La variété et la fréquence de ces épizooties font du Pays basque un haut lieu d'un tel phénomène en France. La tremblante (Sheepriion 2003) et l'agalactie contagieuse (ANSES 2011 ; Arrêté du 24 décembre 2014) ont été ou sont épizootiques particulièrement au Pays basque et sont soumises à déclaration obligatoire. D'autres épizooties (fièvre catarrhale ovine, épépidymite contagieuse ou bien border disease) sont fréquentes (GDS<sup>1</sup> 64, 2016) mais ne sont pas typiques du Pays basque. L'agalactie contagieuse ovine est signalée en Pyrénées Atlantiques depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Vallat 2001) et est connue en Espagne depuis longtemps. Les Espagnols identifient l'agalactie contagieuse ou agalaxie depuis 1512 ; ses symptômes de mammite grave sont en effet aisément reconnaissables (Zarzuelo 1981) même si les symptômes articulaires ou de kératite sont aussi fréquents. Au Pays basque « les anciens vétérinaires praticiens de cette région ont en effet toujours eu connaissance de l'affection », « Les vieux bergers en ont toujours su l'existence » (Perreau *et al.* 1975). En fait, le diagnostic n'est pas toujours aussi évident et reste encore à améliorer (Tardy *et al.* 2017). La maladie dans les temps modernes est authentifiée depuis 1966 des deux côtés des Pyrénées et est devenue épizootique (Perreau *et al.* 1975). En 2008, quelques cas apparaissaient en Corse chez les ovins mais n'ont jamais atteint la fréquence recensée en Pyrénées Atlantiques. Ainsi en 2009, plus de 200 foyers ont été principalement localisés dans un secteur du Pays basque (ANSES 2011). Également entre 1997 et 2001, 55% des cas recensés de tremblante étaient rassemblés en Pyrénées Atlantiques (Plantady et Vernhet 2004). Grâce à des mesures de contrôle génétique, l'incidence de la tremblante lors de ces années a très fortement diminué, pour atteindre seulement 5 foyers (ANSES 2011). La variante à sérotype 1 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) est apparue dans le sud-ouest en novembre 2006. Là encore, le département des Pyrénées Atlantiques a été le plus touché (Calvalido 2011). Quant à la border disease, un épisode a été relevé en 2007 par le GDS 64, 8 en 2008 et 4 en 2009. Lorsque ces épizooties sont survenues, les éleveurs impliqués ont été contraints par des mesures de police sanitaire (ne pas transhummer, ne pas vendre d'animaux pour l'élevage ou la reproduction, ne pas présenter les animaux lors des foires et marchés, maintenir une surveillance des matériels à usage de plusieurs fermes, prévenir le voisinage, respecter les mesures d'hygiène, en particulier pour les visiteurs qui pourraient transporter les agents pathogènes d'une ferme à l'autre). Notamment, les éleveurs ne pouvaient plus faire paître leur troupeau au-delà des limites de leur ferme. Or, en Pays basque, en particulier dans la zone de montagne, les pâturages collectifs représentaient 50

000 hectares (Anonyme 2014a) ; à titre individuel cela peut représenter 200 ha pour 150 brebis pour le meilleur des cas. Une part importante de l'alimentation des animaux provenait donc de ces collectifs (Guicheney 2014 ; Dumon 2022). Cela rendait la situation du Pays basque tout à fait particulière et le retentissement des épizooties y a donc été majeur car la transhumance, avec ses brassages de troupeaux, favorisait les infections (Sheepriion 2003 ; GSD 64, 2016).

Qu'en est-il alors, lors des épizooties, des manières de travailler et d'être ensemble de ces éleveurs, dans un contexte où leurs pratiques d'élevage reposent sur la complémentarité, l'ouverture et le partage des espaces de pâture ? L'hypothèse que nous soutenons est que, les éleveurs vulnérabilisés par les épizooties se rassemblent autant qu'ils se divisent, soulignant les tensions et les questions identitaires qui traversent le monde de l'élevage ovin basque. Nous aborderons ces tensions en prenant plus particulièrement le cas de l'agalactie contagieuse (AC), qui affecte les Pyrénées Atlantiques de manière récurrente depuis des décennies.

## LES ENTRETIENS AVEC LES ÉLEVEURS

Les éleveurs ovins au Pays basque ont été classés en éleveurs sans terre (moins de 5 ha avec 160 brebis), éleveurs spécialisés ovins (20 ha et 210 brebis), mixte avec des vaches allaitantes en petite structure (18 ha et 190 brebis), dominante vache allaitante (20 ha et 110 brebis), mixte de moyenne structure (42 ha et 250 brebis), et mixte avec vaches laitières (32 ha et 190 brebis) (Atlas de l'Agriculture du Pays basque, 2008). Nous avons choisi des éleveurs qui sont peu intensifs et utilisent des pâturages communs ou des estives. La transhumance estivale concerne 65% des troupeaux (Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales, 2022). Les éleveurs de notre échantillon sont soit sans terre (237 brebis, 3 ha, 6 exploitations) et doivent absolument trouver des terres à louer en plaine et des estives, soit appartiennent aux autres catégories (285 brebis, 23 ha, 20 exploitations) qui utiliseront des pâturages communaux ou des estives. Vingt-quatre éleveurs sont situés en Basse Navarre ou en Soule et deux seulement dans le Labourd (Figure 1).



Figure 1 : Département des Pyrénées Atlantiques et Pays basque : répartition des éleveurs participants.

1- Groupement de Défense Sanitaire.

Notre analyse repose surtout sur des entretiens avec ces 26 éleveurs ou éleveuses de brebis laitières en Pays basque. Les éleveurs ont été contactés sur la base du volontariat, à partir d'une liste fournie par des techniciens agricoles ou par recrutements d'éleveur à éleveur. Les deux tiers ne font pas partie du syndicat technique ovin local principal mais ont des contacts avec des techniciens des deux chambres d'agriculture. Certains éleveurs ont fait le détour par d'autres professions avant de s'installer, trois d'entre eux mènent leurs animaux en élevage biologique. Nous nous sommes également entretenus avec un vétérinaire exerçant dans la région, quatre techniciens agricoles, un conseiller agricole de secteur, et un formateur d'école de bergers. Ces entretiens ont été menés ensemble par les deux auteurs en suivant un guide d'entretien commun pour chaque éleveur ou technicien. Menés dans une perspective compréhensive (Hughes 1996), ils invitent à considérer que ce qu'ils énoncent comme de bonnes manières de travailler ne constituent pas un référentiel partagé. Les entretiens, dont la durée varie de 50 mn à 2h 40, visent à décrire le parcours des éleveurs, leurs manières d'exercer leur métier, et plus particulièrement comment ils conçoivent, gèrent et subissent l'AC. Ils ont été réalisés durant la période de pâturage de mai-juin à septembre-octobre sur plusieurs années et terminés en 2016. Les enregistrements sont ensuite retranscrits sous forme textuelle et anonymisés, et les parties remarquables extraites. Une réunion d'éleveurs a été organisée après avoir réalisé des entretiens avec une dizaine d'entre eux pour recueillir leurs impressions sur nos premières conclusions. Nous décrivons d'abord les singularités des manières de travailler de ces éleveurs. Nous verrons ensuite comment ces manières de travailler, de gérer l'espace pâturable, les vulnérabilisent face à l'AC. Dès lors nous examinerons comment la gestion publique de l'AC est source de tensions.

## L'ÉLEVAGE DE BREBIS AU PAYS BASQUE : UNE CONFIGURATION SINGULIÈRE

L'activité agricole est très importante au Pays basque : les actifs agricoles représentent 6,7% de la population active pour 3,4% pour l'ensemble de la France (Anonyme 2014b). Cette activité s'inscrit dans l'agriculture paysanne qui se caractérise par une distanciation vis-à-vis des marchés d'intrants, le savoir-faire est central, l'intensification est fondée sur le travail et la qualité, elle est multifonctionnelle et vise à l'accroissement de la richesse sociale (van der Ploeg 2014). Les trois-quarts des fermes du Pays basque Français sont concentrés dans la zone de montagne. Il y a ainsi une ferme pour 18 habitants alors qu'il n'y en a qu'une pour 192 habitants en plaine. Avec une surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations d'environ 27 hectares (contre 55 au niveau national au Recensement Général de l'Agriculture 2010 : Agreste 2011) ; à moins qu'ils ne travaillent en hors-sol, c'est-à-dire avec des animaux claustrés tout au long de l'année, les éleveurs ont un besoin impérieux de disposer de ressources alimentaires à moindre

coût, adaptées aux exigences de leurs brebis. Les packages collectifs, appartenant à des communes ou des syndicats de vallées, compensent la faible taille des exploitations (Sheeprion 2003). Les mélanges d'animaux sont aussi importants du fait de l'enchevêtrement du parcellaire en plaine et en raison de chemins d'accès communs.

### Un milieu dense de petites exploitations ayant des problèmes d'autonomie alimentaire

Le morcellement des exploitations se mesure par le parcellaire : îlots de petites tailles, aux formes compliquées, distants entre eux et aussi du site central de la ferme (Piet et Cariou 2013). La partie hors estive du Pays basque correspond à un parcellaire extrêmement morcelé ; cela implique une circulation fréquente entre les îlots et donc des probabilités de contact importantes entre les troupeaux. La faible superficie de pâturage sur la ferme impose l'utilisation des estives et des pâtures communales (Anonyme 2014a). De même que la faible taille de l'exploitation amène aussi certains éleveurs à transformer leur lait en fromage (28% de notre échantillon) et à le valoriser en circuits courts, pour assurer un meilleur revenu. Pour la fabrication du fromage Ossau-Iraty, la part des producteurs fermiers était de 10% en 2013 (Anonyme 2014b).

*Sur 10 hectares, je fais agneler 190 mères. Après, je garde que les laitières à la maison et j'essaie d'acheter de l'herbe sur pied dans la plaine pour le renouvellement, parce que les agnelles ne sont pas sevrées, elles restent sous la mère. Donc, elles passent tout l'hiver dehors avec les mères. Que des Têtes Noires...<sup>2</sup> Cinq mois au minimum en estive. Là, elles sont montées dimanche dernier. Normalement jusqu'au 15 octobre, elles y seront. Si on n'avait pas la montagne... Et puis elles s'assainissent aussi, le fait de quitter l'exploitation... Sur les petites exploitations, on arrive à sortir un revenu mais grâce à la transformation. Là, le prix du lait en laiterie ça fait des années qu'il ne bouge pratiquement pas. Nous, on monte chaque année le prix du kilo de fromage. (Brebis 24, 5-15)<sup>3</sup>*

Les surfaces limitées dont ils disposent leur laissent peu d'alternatives et les terres communales sont le seul recours pour ceux qui ne pratiquent pas l'estive.

*On n'a jamais eu de parcours en montagne. En fait, là, on a une petite exploitation qu'on loue et il y a un peu de forêt, un peu de tout. Et donc, on les envoie là-bas. Elles ont beaucoup de fourrés, elles tournent. Après les foins et les regains, on les amène là-bas et elles restent là-bas. Nous, on n'a jamais été en estive. On les envoie aussi derrière, on a une montagne derrière. Il y a une partie qui est à nous, une autre qui est communale. En foin, on n'est pas autonomes du tout. On achète. En céréales ? Pas du tout non plus. On achète tout. On fait un peu de foin et un peu de regain, c'est tout. (Brebis 07, 5-14)*

Les propriétaires de très petites surfaces, et surtout les éleveurs sans terre, cherchent aussi à récupérer des terres en fermage. Ils ajustent la conduite de leurs animaux aux disponibilités de leurs pâtures.

2- Des brebis de race Manech tête noire.

3- Les références des entretiens sont celles soumises par la transcriptrice qui alterne, selon les missions les dénominations « brebis » et « mouton », suivis du n° d'ordre de l'entretien.

*Quand on n'a pas un hectare de terres arables, on achète toutes les céréales, on achète aussi beaucoup de foin... 6 hectares de prairies... 200 brebis. Il y a cinq mois et demi à six mois d'estive, qui est aux portes de la ferme... C'est une estive communale... Donc, gestion collective des terrains, gérée par le syndicat de vallée, représenté par un membre du conseil municipal de chaque village... On achète des pacages au syndicat chaque année. Moi j'ai un parcours qui est attiré à la ferme... Depuis un an, j'ai une ferme qui est à 40 km, en fermage, donc là, il y a 13 hectares de terres de plus. Ça donne un peu de mou... Mais de 6 hectares je passerai à 12, ça ferait un sacré bol d'oxygène. (Mouton 15, 10-13)*

Certains éleveurs limitent la taille de leurs troupeaux et en valorisent les produits en mettant en place des circuits courts de vente.

### Des éleveurs « sans terre » qui cumulent vulnérabilité alimentaire et vulnérabilité aux épizooties

Aujourd'hui, le statut de « sans terre », (éleveurs ayant moins de 5 ha disponible pour leur troupeau) perdure pour ceux qui n'ont pour toute propriété que leur troupeau. Ils constituent le cas ultime de la nécessité de prairies de montagne. Ils sont aussi par leurs déplacements - vers la montagne puis de nouveau vers la plaine sur des prairies louées en fermage oral - très vulnérables aux aléas du foncier disponible. Ces fermages oraux ne donnent lieu à aucun contrat et sont donc susceptibles d'être arrêtés sans préavis par le propriétaire. De même favorisent-ils, par leurs déplacements, les contacts entre divers troupeaux, ce qui pourra être à l'origine de diverses épizooties ou dissémination de foyers épizootiques. Le statut de berger « sans terre » est issu des pratiques successorales du pays basque, qui attribuaient la ferme à l'aîné, homme ou femme (Bacque-Cochard 2004). Traditionnellement, ceux qui n'émigraient pas ou n'entraient pas dans les ordres, acquéraient quelques brebis et exerçaient le métier sans disposer de terres. Leur statut est aujourd'hui reconnu par les institutions départementales. De même, la charte de développement durable de la montagne basque, reconnaît l'Association des bergers sans terre (Euskal Herriko Artzainak) comme organisme socioprofessionnel associé à ses travaux. L'un des objectifs de la charte, qui est de soutenir le pastoralisme transhumant dans les estives, vise à promouvoir leur métier et à les accompagner dans leur parcours professionnel. Pourtant, selon ces éleveurs, les institutions les reconnaissent à minima : ils n'entrent pas dans leurs modes d'appréhension administratifs : les agents ne comprennent pas leur situation, les formulaires ne sont pas adaptés... Enfin ils sont peu nombreux : une quarantaine (selon la Chambre d'agriculture du Pays basque de Saint Palais) sur les 5 855 unités de travail annuel des agriculteurs et éleveurs du Pays basque (Anonyme 2014a).

Ailleurs en France, on trouve aussi des « sans terre », qualifiés d'herbassiers, notamment dans les zones de transhumance des Alpes du sud. Ceux-ci se remarquent par l'importance des troupeaux de brebis allaitantes (destinées à produire des agneaux plutôt que du lait) qu'ils conduisent sur les parcours, mélangeant leurs brebis à d'autres qu'ils prennent en pension (Vincent & Dupré 2011). Quant aux sans terre du Pays basque, ils se ca-

ractérisent souvent par la faible taille des troupeaux dont ils sont propriétaires, et la valorisation du lait de leur brebis, qu'ils transforment et vendent directement le plus souvent. Ne disposant pas d'exploitation, ils sont totalement dépendants de la montagne, des parcours et de terres en location pour l'hiver afin de nourrir leurs animaux. Ils montent en estive dès qu'elles permettent de les nourrir, généralement de début mai à fin octobre. Ils peuvent aussi prendre des brebis en pension, pour le compte d'autres éleveurs ayant des surfaces limitées. Tandis qu'en été ils louent des terres à des syndicats pastoraux le plus souvent, c'est surtout à des propriétaires privés qu'ils louent bergerie et pacage l'hiver. Une partie des sans terre actuels sont néoruraux, basques d'origine ou non, pour qui le statut a été un moyen d'entrer dans le monde de l'élevage, avec des moyens financiers limités. Il ne s'agit en effet que d'acheter un troupeau et du petit matériel, notamment pour la fabrication du fromage. Plus particulièrement, les sans terre sont vulnérables aux épizooties qui les interdisent de transhumance et certains se considèrent comme précaires.

*J'ai 150 brebis ; je transforme tout mon lait ; je fais tout mon fromage ; je commercialise. Je fais une tonne et demie de fromage dans l'année... J'ai pas grand-chose à moi, si ça va plus, je vends mon troupeau et les installations que j'ai, et c'est fini... Si j'ai l'Agalaxie, je ne veux pas abattre mon troupeau pour en prendre un autre. Je sais que si ça arrive, j'arrête... Il y en a qui n'ont pas abattu. Ils sont positifs ; ils restent positifs ; ils ont plus le droit de transhumer ; ils ne peuvent pas vendre à qui ils veulent. Si je transhume plus, j'existe plus. Vu ma structure, c'est sûr ! L'Agalaxie... On la craint tous parce qu'on fait les analyses... Je suis hyper contrôlée puisque je transhume dans le Béarn. Avant que j'arrive là-bas, ils ont les papiers sanitaires... L'Agalaxie, c'est vraiment le truc à pas prononcer, dans le Béarn. (Mouton 12, S-T, 10-13)*

Les sans terre sont aussi particulièrement vulnérables du fait de la précarité de leurs contrats lors des pacages d'hiver : ceux-ci en effet ne relèvent pas des baux ruraux mais se traitent en mode oral. Alors, des conflits peuvent surgir. Ainsi, celui qui, en 2012, a opposé un berger sans terre, soutenu par le syndicat d'agriculteurs ELB (Euskal Herriko Laborarien Batasuna, branche basque de la Confédération Paysanne), à son propriétaire. L'éleveur louait en hiver, depuis de nombreuses années, des terres et une maison en basse vallée, au bord d'un lac où le propriétaire envisage désormais de construire des appartements. Mais être sans terre est aussi la seule opportunité d'embrasser le métier pour l'enfant qui n'est pas l'aîné, destiné à reprendre la ferme. C'est à tout le moins un élément du parcours pour celui qui n'en est pas l'héritier. L'AC accroît leur vulnérabilité.

Les sans-terre néoruraux sont confrontés à un milieu agricole fermé de prime abord, d'autant que la concurrence pour les terres y est rude. Les bergers sont parfois des bergères, néo-rurales ou non (Fleury 2015). Être sans terre suppose alors de se faire accepter sur un territoire et d'y rechercher des alliés. On ne peut exercer ainsi le métier sans y négocier sa place. Ils disposent cependant d'une association et s'entraident également pour travailler, comme pour partager leurs moyens.

*Je me suis trimballé de cayolar en cayolar<sup>5</sup>, c'est le problème typiquement des sans terres. J'en ai fait plusieurs et chaque fois, il y a le mélange, chaque fois il y a les risques. Du coup, cette année, je me suis trouvé un cayolar, un parcours où je suis tout seul. Les autres qui ont des parts, ils peuvent monter, on ne peut pas les en empêcher sauf si, vraiment, il y a l'Agalaxie, qui est un peu le tabou. Là, on ne monte pas. Les GDS bloquent, tous les cayolars bloquent, la commission bloque. En plus, si on dit que c'est de sa faute, c'est un truc qui se traîne longtemps. Du coup, j'ai pris un cayolar tout seul, pour limiter tous ces risques de mélanges. (Brebis 16, 11-14, S-T)*

Au Pays basque, les paysans sans terre sont les plus vulnérables des éleveurs de brebis. Avec un statut précaire, bien que reconnu, ils ont à faire face à toutes les difficultés du métier, sanitaires comme économiques. Ils doivent aussi parfois affronter en plaine des bailleurs de pacage ou de bergerie déloyaux, qui abusent de leur précarité. Cependant, ce statut offre encore aujourd'hui une voie d'accès raisonnable au métier d'éleveur pour des néo-ruraux.

### Des brebis rustiques pour s'alimenter sur les estives

Les éleveurs doivent compenser le handicap de la surface limitée de leurs élevages en utilisant des pâtures collectives, parcours en zones de piémont ou estives situées en montagne simple (moins de 800 m d'altitude) ou en haute montagne (1 200 m d'altitude). Le droit à l'herbe (ou bacade) met à disposition des résidents de communes ou d'adhérents à des syndicats de communes ces pacages collectifs, moyennant des sommes modiques (2 à 6 € par tête ovine : Eychenne 2008). La transhumance, parfois également qualifiée d'estivage, concerne le plus souvent un déplacement d'animaux issus d'un ou de plusieurs élevages, vers des terrains éloignés, plutôt en haute montagne. Sur ces terrains, chaque cayolar est géré par un ou plusieurs bergers qui y résideront tout l'été, où une partie d'entre eux assure la fabrication du fromage. L'usage des pâturages des cayolars et surtout des aides afférentes de l'état sont parfois ressentis comme inégalitaires. En effet seuls 10% des éleveurs ont accès à ces aides (Lassalle 2007). Les notions de permanence sur le site (« *Tout le monde ne peut pas rester tout le temps sur la montagne* ») et de statut (« *Est-ce que c'est logique que celui qui est à la montagne (sous-entendu l'éleveur ou le berger sans terre, note des auteurs) ait moins que celui qui prend un salarié ?* ») sont contestés : « *ça met des tensions entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas (les aides, note des auteurs)* » (Lassalle 2007). Enfin, la valeur des estives est assez variable et ne convient qu'à des animaux rustiques ou qui en ont l'habitude : « *l'herbage est rude, les bêtes qui ne sont pas habituées, vous avez vite fait de faire des enterrements* » (Eychenne 2008).

La transhumance et la montée en altitude impliquent un apprentissage de la part des animaux qui transhument pour la première fois, afin de s'accoutumer aux rudesses de la montagne. Les jeunes brebis inexpérimentées apprennent à choisir leur alimentation en imitant les plus âgées (Villalba *et al.* 2004). Les connaissances acquises par les éthologues du comportement des ovins au pâturage correspondent assez bien aux savoirs des éle-

veurs (Meuret & Provenza 2015). Les éleveurs apprécient cette aptitude à l'adaptation aux conditions de vie en altitude, cela permet de caractériser les animaux rustiques. Cette rusticité témoigne aussi de l'histoire d'une sélection d'animaux par les éleveurs sur la durée pour les adapter aux exigences de leur territoire. C'est ainsi qu'en Pyrénées Atlantiques, trois races de brebis sont considérées comme rustiques. La Manech Tête Noire est la brebis des hautes altitudes. Sa 'cousine', la Manech Tête Rousse est considérée comme moins rustique, peut-être parce qu'elle est surtout appréciée pour sa plus grande productivité laitière, lui conférant une dimension plus utilitariste que la tête noire, moins productive. Avec ses cornes torsadées et son port altier, la Manech Tête Noire fait en effet autant se précipiter ses éleveurs dans les concours agricoles que les touristes sur son passage, lors de la montée en estives. Quant à la Basco-Béarnaise, brebis de montagne simple, elle est plus discrète et alimente aussi leur AOP fromagère commune : l'Ossau-Iraty. Si ces trois races nourrissent les débats techniques et identitaires des éleveurs, toutes contribuent à l'identité du territoire et à la reconnaissance du travail de leurs éleveurs. A l'inverse, la race Lacaune « étrangère », qui représente malgré tout 11% des effectifs ovins des Pyrénées Atlantiques (Arranz *et al.* 2006), n'utilise pas les estives. Ceux qui ont des brebis rustiques vont donc les faire transhumer.

*Je voulais rester en race locale, de toute façon... J'ai fait mon stage de six mois chez un agriculteur qui avait des Lacaune. Les Lacaune, c'est un gros gabarit, je me disais : c'est pas facile à manipuler pour une femme. La Manech tête rousse, c'est plus petit, c'est plus facile à retourner quand il y a besoin de soigner... La tête noire est plus sauvage encore, avec des cornes. A la traite, ça fait que sauter. La tête rousse est un peu plus docile... Plus facile à apprivoiser quelque part aussi, à approcher. Donc, on a décidé de changer parce que la Manech tête rousse est plus laitière que la tête noire... En fin de compte, après mon père a changé aussi, il a appris quelque part la nouvelle conduite, parce que c'est une conduite complètement différente (Mouton, 01, 10-13).*

Comme le montre Labatut (2011), la sélection génétique ne tient pas vraiment compte des exigences de rusticité liées aux contraintes de conduite des troupeaux, notamment à l'occasion de la transhumance. Plus encore, elle ignore des pratiques ancêtres dans l'histoire du territoire et l'importance de l'esthétique des animaux pour des éleveurs, toujours adeptes des concours, notamment les détenteurs de Manech Tête Noire.

*On retourne à la Tête Noire. On fait l'inverse des autres, nous (Mère). Il y en a qui disent que c'est le gros défaut de la race, que les gens n'aient pas adhéré au contrôle laitier, mais moi je trouve que, justement, c'est là où il y a le plus de variabilité génétique, où les qualités rustiques sont le plus maintenues. Nous, on remet des brebis plus rustiques (Fils). Il avait eu l'Agalaxie et il était passé de la Tête Noire à la Tête Rousse. En fait, il avait adhéré au contrôle laitier. En 90, on a laissé tomber le contrôle laitier parce que, justement, c'était une sélection sur la productivité et que, nous, on veut aller vers la rusticité (Mère). Le contrôleur laitier, quand je lui disais que je voulais garder*

4- Le cayolar est l'unité de parcours pastoral (etxola en Basque) qui comprend le pâturage et la cabane (ou la maison) du berger.

*un mâle d'une brebis qui n'était pas la meilleure laitière mais qui me plaisait, qui était belle, qui allait à la montagne au 15 mai et qui revenait souvent avec deux agneaux dans le ventre, qui n'était jamais boiteuse. C'était un scandale que je garde un mâle de cette brebis (Père). (Brebis 13, 11-14)*

La pénurie de pâture est une limite organisatrice du travail de ceux qui élèvent des races rustiques. Ceux qui détiennent des races laitières plus productives, notamment des Lacaunes, adoptent une conduite hors-sol. À la question de la raison du passage en hors-sol avec des Lacaunes, un gros éleveur de 2 700 têtes répond : « *Les brebis restent à l'intérieur d'octobre à avril-mai, et quand elles sont en pause et produisent moins de lait, en été, on les sort. C'est parce que si on les sort avec un temps comme ça [vent et forte pluie, au moment de l'entretien, note des auteurs], le lait n'est pas traitable cru, et il faut le pasteuriser... Mais maintenant qu'on a tous poussé le potentiel génétique de la brebis, de la vache, etc, il faut se poser la question : aujourd'hui, peut-on exploiter le potentiel génétique de toute race - que ce soit en viande ou en lait - en ne parlant que de l'herbe verte ?* » (Lastera 2015). De fait, être en hors-sol limite le risque de contamination par les agents pathogènes d'autres élevages. Ces éleveurs préfèrent alors acheter l'alimentation de leurs brebis, grosses consommatrices car très productives. C'est aussi pourquoi certains éleveurs affectés par des épizooties réorientent leur élevage. Ils en profitent pour changer radicalement leurs manières de travailler. Ils opèrent alors le passage à la Lacaune. Ce passage est favorisé car il n'est pas aisé d'obtenir des brebis Têtes Noires de remplacement, à la suite des abattages des animaux atteints. Même s'il est plus aisé d'obtenir des Têtes Rousses, les animaux mis en vente ne sont généralement pas les meilleurs. De telles situations encouragent le passage à la Lacaune.

*En 89, on a eu pour la deuxième fois de l'Agalaxie contagieuse. On l'avait eue déjà dans les années 73-75... Fin 89, ça s'est déclenché. 90-91, on a continué à transhummer à la montagne, c'était mon père qui est resté berger. En 92... On a rechuté avec l'Agalaxie : ça s'arrangeait un tout petit peu, ça rechutait... On a eu la possibilité d'être indemnisés en restant en bas... Depuis 92, on a arrêté de transhummer. (Mouton 07, 10-13\*)*

La configuration territoriale de l'élevage au Pays basque est porteuse de contagions sanitaires. En effet, la densité des exploitations, qui se traduit par leur proximité spatiale, se redouble des multiples échanges qu'entretiennent les éleveurs et leurs animaux. Des sans terres qui, mobiles par définition, rencontrent de nombreux troupeaux dans leurs pacages d'hiver ou en estives, jusqu'aux usagers de communaux qui font se côtoyer leurs animaux et à ceux des estives, tous se croisent sur les parcours et mélangent souvent leurs troupeaux.

## LA VULNERABILITÉ DES ÉLÉVEURS FACE À L'AGALACTIE CONTAGIEUSE

L'AC a été signalée pour la première fois dans les Pyrénées Atlantiques à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Depuis 1984, des foyers incidents sont déclarés chaque année. On conçoit qu'elle

constitue une inquiétude pour les éleveurs, comme le montre la grande fréquence du nom « agalaxie contagieuse » dans les entretiens (Tableau 1), très largement supérieure à celles des autres maladies ou syndromes.

Maladies ou syndromes	Occurrence des mots en % relatifs aux maladies	Raison probable de cette occurrence
Agalaxie contagieuse	35	Contraintes sur l'utilisation des parcelles et des estives qui sont essentielles pour assurer l'alimentation des brebis.
Tiques	24	Utilisation de pâturages communs arbustifs ou avec des buissons qui sont favorables aux tiques.
Mammite	12	La mamelle est inspectée chaque jour lors de la traite et pour ceux qui livrent en laiterie, il y a une information sur le comptage de cellules dans le lait.
Diarrhée	9	Elle est visible au moment de la traite et est souvent associée au parasitisme interne.
Tremblante	7	Le problème a impacté fortement les éleveurs dans le passé récent et c'est une réminiscence du passé.
Border disease	4	C'est une maladie que l'on trouve également ailleurs que dans le Pays basque et elle ne semble pas avoir une grande répercussion chez les éleveurs.
Gale	3	Cette maladie a été présente depuis tous temps, anciennement traitée par des bains et maintenant en partie par voie générale.
Fièvre catarrhale ovine	3	Malgré l'obligation de vaccination, cette maladie ne fait pas l'objet d'une difficulté reconnue par les éleveurs.
Boiterie	3	Les boiteries sont considérées comme inévitables et acceptées tant qu'elles ne sont pas trop fréquentes.
Strongles	1	L'importance de ces parasites n'apparaît pas fortement dans le discours, peut-être parce que l'emploi d'anthelminthiques semble être une solution.

Tableau 1 : Occurrence des mots relatifs aux maladies ou aux syndromes dans les entretiens avec les éleveurs du Pays basque.

La survenue de l'AC interpelle les pratiques d'élevage qui la favorisent. Comme les autres épizooties, l'AC implique des mesures réglementaires de police sanitaire (GDS 64, 2016, 2021). Ces mesures exceptionnelles, prises pour lutter contre elle, obligent à s'interroger sur leurs conséquences pour les éleveurs impliqués. Qu'en est-il alors de leurs manières de travailler, sous contrainte d'un tel dispositif ?

## Des manières d'élever les animaux qui favorisent les épizooties

L'histoire des épizooties en Pays basque a retenu l'importance des déplacements et des mélanges d'animaux lors des foires et marchés ou des pratiques de l'estive, comme vecteurs de leur développement (Vallat 2001). Tous les auteurs s'accordent pour considérer que les contaminations sont accrues par les mouvements d'animaux (Zientara *et al.* 2009). Les achats d'animaux contaminés ou le mélange des troupeaux, notamment lors des estives (Larbodière 2003) sont les facteurs les plus fréquemment avancés. Vente des animaux et contacts en transhumance seraient les principales modalités de transmission entre élevages (Bergonier & Poumarat 1996). Les éleveurs compensent le manque d'autonomie alimentaire

qu'impliquent leurs surfaces restreintes, en prenant des risques sanitaires qu'ils jugent limités. Ils mélangent des troupeaux qu'ils connaissent et dont ils supposent qu'ils sont soumis à un même « microbisme ». Ils considèrent qu'ils dépendent d'une même situation, c'est-à-dire que leurs animaux sont affectés par des problèmes semblables, sans portée sanitaire importante. Alors, d'un point de vue sanitaire, les brebis du village qui transhument ne sont conçues que comme un « microbisme » commun en déplacement.

*En 96, conversion en bio et transformation... Depuis 2000-2003, on essaie un peu les petites montagnes... Mais à côté c'est pas trop évident. Depuis 2004, on transhume dans les Hautes-Pyrénées. Il y a une partie du troupeau qui s'en va vers le 20 juin, l'autre reste jusqu'à mi-juillet. Et puis ils reviennent fin octobre. Dans le village, on est cinq éleveurs : un village qui transhume dans les Hautes-Pyrénées, au même endroit, à 800 m à peu près. On paie un berger. (Mouton 09, 10-13)*

Le cas de l'AC illustre de manière exemplaire les modes de transmission des épizooties. Les travaux menés en Pays basque mettent en avant une contamination qui serait principalement liée à la pratique de la transhumance. La pratique de la transhumance, les contacts avec les troupeaux voisins et les achats d'animaux semblent incriminés (Bergonier *et al.* 1997). L'enquête menée en Pyrénées Atlantiques, à partir des enquêtes épidémiologiques des foyers détectés entre 2007 et 2009, conclut surtout sur la proximité spatiale de ces foyers. Si 97% se situent à moins de 5 km du plus proche foyer détecté, 15% sont situés à moins de 200 mètres d'un autre foyer, ce qui soulève l'hypothèse d'une contamination de voisinage (ANSES 2011).

*L'Agalaxie c'est très compliqué... C'est quelque chose qui ressurgit quelque part chaque année... C'est par le comportement humain qu'on arrive à faire passer cette maladie, soit parce qu'on n'est pas soucieux : on fait pas attention en passant d'un élevage à l'autre, soit parce qu'on recherche pas à immuniser son troupeau et donc, on abat systématiquement. Dans ce cas-là, il se fait tout et n'importe quoi. Soit parce qu'on achète et on revend à tout va. Dans le cas de l'Agalaxie, je pense que l'animal subit une maladie que l'homme n'a pas bien gérée, parce que c'est contagieux. (Mouton 13, 10-13)*

Certes, le côtoiement des éleveurs et de leurs troupeaux semble expliquer les contaminations. Cependant, certaines contaminations demeurent incompréhensibles aux yeux des éleveurs.

*On monte en estive. Tous les cinq du village. Nous, on était en zone tampon et eux étaient en zone infectée. Lui, il s'est trouvé avec deux voisins, dont un où les brebis se mélangeaient des fois. Lui-même, il a jamais eu la maladie. C'est vrai que, nous aussi des fois, on a une appréhension. Moi aussi, j'ai eu un voisin mais enfin c'est rare que les brebis se mélangent, un voisin en bas, à côté de la maison, qui avait eu aussi l'Agalaxie. Certains l'ont eu, pas nous. (Brebis 05, 5-14)*

Les maladies font partie d'une normalité sanitaire (Canguilhem 1966), et les éleveurs les considèrent en effet comme des événements normaux, qui construisent une sorte d'équilibre du troupeau. C'est aussi qu'ils ne voient pas comment ils pourraient s'en prémunir, en particulier lors d'épizooties. Avec leurs configurations d'exploitation, changer de pratiques et notamment se passer des parcours et estives est impossible. Ou alors, il leur faudrait aussi changer d'identité, en faisant le choix d'une autre race ovine et d'une autre manière d'élever : faire un fromage sans AOP, avec des brebis claustrées de race Lacaune.

### Pressions de l'agalaxie et de sa gestion par les autorités publiques

Les différentes épizooties qui affectent les éleveurs du Pays basque impliquent toutes la mise en place de dispositifs de police sanitaire. Ceux-ci ont en commun de restreindre les mouvements des animaux, voire d'impliquer l'abattage de ceux qui sont contaminés, ou même de l'ensemble du troupeau en zone considérée indemne. On conçoit que de tels dispositifs posent problème aux éleveurs et suscitent leurs réactions, plus particulièrement dans le cas de l'AC, qui semble principalement se traduire par une surmortalité des agneaux et provoquer une restriction ou une altération momentanée de la production laitière des brebis, problématique pour l'éleveur mais aussi pour les laiteries.

*L'Agalaxie : C'est sur une année. Tous ceux qui l'ont eue disent que l'année suivante, ils compensent largement l'année qu'ils n'ont pas fait. Ils disent qu'ils produisent quasiment le double. Donc, le problème est résolu. C'est une année très dure à passer financièrement. (Brebis 08, 5-014)*

Les mesures de police sanitaire interviennent à la suite d'un contrôle de routine du lait positif ou de la visite d'un vétérinaire. Alors, le cas est déclaré à la D. D. P.<sup>5</sup> puis l'exploitation est soumise à un arrêté préfectoral de mise sous surveillance (Arrêté de 2014). Ses animaux sont recensés, leurs mouvements interdits et leur confinement éventuellement prescrit. Animaux, bâtiments et abords sont désinfectés. L'exploitation doit mettre en place des doubles clôtures destinées à protéger les autres éleveurs du voisinage. Une enquête épidémiologique est diligentée. Ces mesures sont levées si la suspicion est infirmée. Des visites périodiques sont réalisées pour effectuer des prélèvements et des analyses. L'état sanitaire de l'exploitation est surveillé et les éventuels cadavres éventuels d'animaux sont incinérés. De telles mesures, imposées par les autorités sanitaires, ne sont pas aisément acceptées de la part des éleveurs. Leur imposition est source de tension envers l'administration.

*L'Agalaxie : le pépin qui arrive et puis après ne plus pouvoir transhumer pendant quelques années. C'est le système d'élevage aussi. Transhumance commune et tout ça, c'est ça qui amène. Je me rappelle dans les années 95, quand ils avaient sorti la bactériologie, le GDS avait voulu interdire la transhumance à tous les positifs : il y avait eu une grosse mobilisation. Il y avait 600 ou 700 paysans qui s'étaient*

5- Direction Départementale de la Protection des Populations

*rassemblés : c'était monumental ! C'était inimaginable ! C'était impensable de ne pas pouvoir transhumer ! (Mouton 16, 10-13)*

Les éleveurs qui disposent de petites surfaces sont particulièrement affectés par de telles mesures qui restreignent leur usage des parcours et des estives. C'est plus particulièrement le cas des sans-terres. Pour eux, il est essentiel de n'être ni contaminés ni de se retrouver dans une zone de contamination. Ce qui imposerait l'immobilisation de leur troupeau et par voie de conséquence leur condamnation.

*L'Agalaxie au Pays basque pose énormément de problèmes pour s'installer... Têtes Noires, elles me plaisaient beaucoup. L'avantage aussi, c'est qu'elles étaient indemnes à l'Agalaxie. Donc, c'était quelque chose que je recherchais et que j'avais beaucoup de mal à trouver. Vu que j'avais pas de montagne pour le moment, il valait mieux que je me trouve un troupeau indemne pour aller là où je voulais aller ; sinon j'étais cantonnée ici. Et vu que personne ne m'avait acceptée dans cette zone, je ne pouvais pas ; j'aurais rien trouvé. (Mouton 14, ST, 10-13)*

Les épizooties sont surveillées en routine par des analyses sérologiques dans les tanks à lait des éleveurs. C'est le cas pour la brucellose, l'AC et la border disease. Ceux qui ne livrent pas à des laiteries doivent utiliser des kits de prélèvements fournis par le GDS, qu'ils enverront chez leur vétérinaire. Il leur sera alors délivré un récépissé, indiquant leur statut vis-à-vis de ces épizooties. Celui-ci leur sera exigé lors d'éventuels contrôles, pour pouvoir se déplacer en zones de transhumance. Les sans-terre sont particulièrement affectés par de telles mesures.

*La prophylaxie, au mois de mars, c'est des prises de sang sur 50 brebis et en même temps une analyse de lait ce jour-là. Tous les mois, on a des analyses de lait. Comme nous sommes fermiers, c'est-à-dire on transforme tout, on ne vend pas de lait, nous sommes soumis à sept contrôles de fromage par an. Là, c'est sérieux et avec raison, on le conteste pas. Les services vétérinaires font les analyses en laboratoire à côté de Pau. Il y a des recherches sur la brucellose, l'Agalaxie et il y a une troisième recherche... C'est quand il y a beaucoup d'avortements à l'arrière-saison. Quand les brebis sont pleines de trois, quatre mois là-haut, il y a pas mal d'avortements. C'est là qu'ils font les recherches de Border, de fièvre Q. Vous avez les résultats, on vous donne une autorisation de transhumer. Donc, on sait que vous êtes indemne d'Agalaxie et de brucellose surtout. Ici, la grande contamination, c'est l'Agalaxie. (Sans-Terre, Brebis 21, 05-15)*

La gestion réglementée des épizooties exerce en permanence une pression à bas bruit sur les éleveurs : une peur latente de la contamination et une méfiance envers leurs pairs. Lorsqu'un arrêté d'infection est pris, tous sont affectés ; autant par le risque de contamination que par l'impact des mesures de restriction qui s'imposent à chacun. Faute du recours aux estives et aux parcours, il s'agit alors de continuer à nourrir le troupeau, coûte que coûte. A défaut, certains arrêtent l'élevage, tandis que d'autres passent à la race Lacaune en hors-sol.

## Comment travailler sans avoir recours aux parcours et estives ?

Les abattages de troupeaux, « ce traumatisme fait aux éleveurs » (Barbier 2006), semblent autant les soucier que le confinement de leurs animaux. Le confinement oblige les éleveurs à trouver d'autres ressources fourragères que celles des communaux et des estives. Acheter des aliments a un coût qui met en danger l'équilibre financier de certains. Alors, ils ne peuvent que réduire la taille de leur troupeau. Au-delà, chaque épisode sanitaire réorganise le travail : conduite du troupeau et alimentation sont bouleversées. Il ne s'agit pour certains que d'ajuster les manières de travailler et éventuellement d'adapter la taille du troupeau pour répondre à la pénurie instaurée.

*Quand on s'est installés, direct on a eu l'Agalaxie. Et donc on a été interdits de transhumance. On a diminué un petit peu le troupeau et on a calé au mieux la production en fonction de la pousse de l'herbe, essayé du moins. Du coup, on a le gros des agnelages qui se passe autour du 15-20 janvier et on a un début de lactation et de traite qui démarre au 15-20 février. Ici, au 15 février, la pousse d'herbe, elle commence. C'est tôt. Mais ici, il fait doux, il y a la pluie. Donc, ça a permis de tenir, d'avoir un niveau de production convenable en ayant des charges les plus limitées possibles, et en valorisant tout le lait, et tous les agneaux. On garde des brebis extérieures. On avait trouvé une estive, et des troupeaux en garde moyennant gardiennage. Ça, c'est tombé à l'eau avec l'Agalaxie. (couple éleveurs, Mouton 04, 6-13)*

D'autres éleveurs ont subi l'abattage de leur troupeau. Jeunes éleveurs, ils ont suivi les recommandations d'assainissement et les propositions de reconstitution de troupeau. Ce qui ne les a pas empêchés d'être de nouveau contaminés. Alors, en refusant un nouvel abattage de leur troupeau, ils ont dû endurer des pressions et des mesures discriminatoires, sans effet sur leur situation sanitaire. L'assainissement s'est effectué sur la durée, sans trop en comprendre le processus. Nos entretiens ont eu lieu avant l'arrêt de 2021 (GDS 64, 2021) qui modifie essentiellement les protocoles de décontamination.

*Quand on est jeune, on ne se rend pas compte de la réalité. Moi, j'ai galéré parce que j'ai eu l'Agalaxie. On m'a fait abattre le troupeau la première année de l'installation. Ça devait être en 96. Bon, j'ai remis un troupeau sain comme ils nous disent et j'ai re-chopé la maladie. Là, ils ont essayé de me faire abattre, j'ai refusé. J'en ai bavé pendant huit ans pour la transhumance qui était interdite... Je ne pourrais pas raconter tout ce que j'ai fait, c'est sûr. On a loué des terres pour l'hiver. Au dernier moment, arrêté municipal, interdit d'aller. Et en prenant des précautions, doubles clôtures qu'on nous imposait et tout ça. C'était très difficile. On nous a embêtés. Le troupeau s'est assaini petit à petit et le problème s'est résolu. (Brebis 25, 5-015)*

Les éleveurs sont d'autant plus réticents à mettre en œuvre les mesures sanitaires qui leur sont enjointes que leur efficacité n'est pas avérée selon eux. Certes, la configuration spatiale des

exploitations et notamment leur morcellement extrême rend ces mesures difficiles à mettre réellement en œuvre sur le terrain. Mais leur réticence est parfois redoublée d'une incompréhension du développement ou non de la maladie. Ainsi, sont désignés des cas d'élevages qui devraient être, selon les mesures de police sanitaire prises, théoriquement infectés.

*En 2007, on a eu l'Agalaxie. On a beaucoup de transhumance, de mélange, beaucoup de va-et-vient de troupeaux. Alors appliquer une police sanitaire là-dedans, c'est horriblement complexe. Les propriétés sont ce qu'elles sont, vous avez une parcelle ici, vous faites 5 km, vous en avez une autre là-bas. C'est très, très dispersé. Une maladie comme l'Agalaxie, la gestion là-dedans, c'est n'importe quoi. Le voisin, c'est vrai que les bêtes chez lui et chez nous, elles ne se croisent pas. Elles passent dans un chemin et les nôtres n'empruntent pas ce chemin-là l'hiver. Il n'empêche que, en avril, on a déclaré nous aussi l'Agalaxie. L'autre voisin en bas, on a une parcelle qui est à côté. Quinze jours après, lui aussi l'a déclarée. Donc, on était trois voisins à déclarer. Et on en a un autre, qui touche le premier voisin, le dernier qui a eu l'Agalaxie. Nous, les trois, on l'a eue. Lui, troupeau négatif ! Alors vous savez, les relations là-dedans ! (Brebis 06, 05-14)*

Les épizooties influencent fortement les manières de travailler des éleveurs. Dans un contexte d'élevage et de pratiques favorables au développement des épizooties, les éleveurs sont tous vulnérables. En effet, les manières de travailler de chacun sont contraintes, autant par les caractéristiques de son élevage, que par le contexte dans lequel il s'insère et l'usage qu'il en fait. Mais les épizooties influencent cet ensemble en frappant les plus vulnérables et certains prennent alors une autre voie. Ils abandonnent l'estivage pour prendre des brebis de race La-caune, élevées le plus souvent claustrées. Ils exercent alors un autre métier, qui les conduit d'emblée à se détacher de leurs anciens pairs. En effet, un tel changement est très mal considéré par les autres éleveurs. Ceux-ci y voient la remise en cause des manières d'élever locales et, au-delà, de ce qui fait leur culture professionnelle commune. Alors, l'épizootie est autant une menace sanitaire qu'identitaire.

## CONFINEMENT DES ANIMAUX ET TENSIONS SOCIALES

Lorsque les épizooties frappent et obligent à la mise en place de mesures de confinement, tous les éleveurs impliqués sont contraints. Mais comme toujours en situation de contraintes, certains le sont plus que d'autres. Alors les clivages anciens sont prêts à se réactualiser, comme ceux de tous les territoires restreints dans lesquels se mêlent problèmes techniques, politiques et privés (Maget 1955). Tandis que sont stigmatisées les postures des vétérinaires qui ont la charge de la police sanitaire, sont montrés du doigt ceux qui sont considérés comme les pourvoyeurs de l'épizootie. La rumeur désigne aussi d'autres boucs-émissaires.

6- Groupement de défense Sanitaire.

7- Association Vétérinaires Éleveurs du Millavois

## LES POSITIONS DIVERSIFIÉES DES VÉTÉRINAIRES ET DES ACTEURS DE LA POLICE SANITAIRE

Les vétérinaires des GDS<sup>6</sup> interviennent dans la politique de gestion de la maladie, le suivi du dépistage, le soutien technique pour la mise en œuvre des mesures sanitaires et ils gèrent les indemnités (GDS 64, 2016) ; ils regroupent 90% des éleveurs (ANSES 2011). Les vétérinaires praticiens (Groupement Technique vétérinaires-GTV) interviennent peu dans la gestion sanitaire de la maladie par manque de temps ou d'intérêt (ANSES 2011). Ils assurent d'éventuels diagnostics cliniques. Les vétérinaires et agents de la DDPP assurent la conformité de l'application des arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés prévoient l'abattage total des troupeaux infectés sur la base du volontariat : cela a été le cas en 1993 dans l'épisode de la vallée d'Ossau où tous les troupeaux infectés ont été abattus (4 500 brebis) mais cela n'a plus été beaucoup suivi depuis 2006. D'autres acteurs que les vétérinaires interviennent : l'interprofession laitière pour le diagnostic sur les laits de tank avec le laboratoire d'analyses local, et pour le financement du diagnostic et des plans de lutte, le conseil général et la Chambre d'agriculture. Plus indirectement, le Centre départemental de l'élevage ovin (CDEO) assure une sélection sur des caractères de production ou de résistance à la tremblante. Cependant, 40% de ses sélectionneurs sont en zone infectée, ce qui nuit à la dissémination des animaux sélectionnés. Enfin, le CDEO est aussi la source de repeuplement en animaux après un abattage total. Toutefois, ce sont les vétérinaires dans leur ensemble qui focalisent l'attention des éleveurs. Les relations des éleveurs avec les vétérinaires du GDS sont parfois tendues, car ils participent finalement beaucoup à la gestion de la lutte. Celles avec les vétérinaires praticiens sont également tendues en raison du manque d'intérêt ressenti par les éleveurs mais aussi par le fait que les vétérinaires pensent que les mesures sanitaires d'isolement sont mal appliquées (ANSES 2011).

Ces tensions ne concernent pas que l'AC. Dans le cas de la vaccination contre la FCO, hormis ceux de l'AVEM<sup>7</sup>, les vétérinaires aveyronnais furent accusés par les éleveurs de « s'en mettre plein les poches ». L'existence de 25 sérotypes de FCO à cette époque impliquait, du point de vue de certains éleveurs, de renoncer à vacciner pour prendre le parti de développer l'immunité protectrice naturelle des brebis (Keck 2013). En Pyrénées Atlantiques, les vétérinaires n'ont pas toujours bonne réputation auprès des éleveurs. En partie probablement parce qu'ils assument les missions de police sanitaire. Mais aussi parce qu'alors, confrontés à la détresse des éleveurs, ils ne semblent pas, selon eux, faire montre de compassion. Cela n'est pas toujours le cas : des cadres des services vétérinaires ont eu, en 2002, la charge des abattages de troupeaux, lors de la crise de la « vache folle », se sentaient liés à leur malheur selon les éleveurs concernés (Gaignard et Charon 2005). Il est également parfois reproché aux vétérinaires, qui remplissent leur mission dans le cadre du mandat sanitaire, de ne pas prendre toutes les précautions nécessaires.

*Les véto eux-mêmes, des fois ils viennent que pour la prophylaxie ici. Quand ils envoient la convoc, ils nous mettent de leur prévoir un pédiluve. Mais chez nous, les trois-quarts du temps, ils passent à côté. C'est nous qui devons lui faire faire demi-tour pour lui dire : « le pédiluve, il était là ». Ils ont beau dire qu'ils laissent leurs bottes dans la voiture ! (Mouton 13, 10-13)*

Les sujets de tension sont multiples. Pour nombre d'éleveurs, les vétérinaires praticiens ne s'intéressent pas suffisamment à eux et sont plus préoccupés par leur clientèle canine et féline. Pour certains, le cabinet vétérinaire fonctionne telle une pharmacie ; mais c'est la secrétaire qui souvent officie. Quant à la santé des animaux et au suivi de leurs soins, il leur semble que peu s'en préoccupent. Certes, le coût des soins vétérinaires - notamment s'ils impliquent un déplacement - est élevé dans le cas d'une brebis malade. Dans une telle situation, une partie des éleveurs se passent des vétérinaires. Dans le cas de l'AC, le différend porte aussi sur la vaccination qui semblait avoir la faveur d'une partie des éleveurs, à l'instar de leurs collègues du Pays basque Espagnol mais qui n'est pas proposée en France (GDS 64, 2021).

*A part l'épisode de l'Agalaxie qu'il y avait eu des années de ça. Mais ça aussi, elles en guérissent. Elles s'immunisent. Même là, on a beaucoup bataillé contre le système véto et les groupements sanitaires par exemple. Eux, ils ne voulaient pas en entendre parler, c'était l'éradication totale. C'est sûr, on ne peut pas faire disparaître toutes les maladies si on ne vaccine pas tous les troupeaux ! (Brebis 24, 5-15)*

Quant aux stratégies sanitaires envers certaines maladies réglementées, elles sont aussi controversées. Comme ce fut le cas pour la vaccination contre la FCO en Aveyron, la vaccination contre l'AC en Pays basque a suscité la controverse, notamment parce que cette vaccination s'accompagne aussi d'une sélection génétique contre la tremblante, qui pouvait mettre en cause la pérennité de la race emblématique de la région : la Manech Tête Noire.

*L'Agalaxie... Il y a ceux qui sont pour la vaccination et ceux qui sont contre la vaccination. Moi, je suis contre. Moi, le but du jeu, c'est que je mélange avec personne. Ma collègue, elle est négative aussi, donc on protège nos béliers qui sont négatifs. Mais voilà, on nous force, enfin on nous pousse à la crise. Mais pour moi, je me dis : c'est quand même con, si on peut garder une souche négative au lieu de vacciner, parce qu'après on va tous être vaccinés. Déjà que le potentiel de reproducteurs va être limité à cause de la voie mâle qui va sortir dans trois ans. On va être obligés d'acheter les mâles issus d'un centre de reproduction. Alors on limite la variabilité des béliers... En Têtes Noires, il y a très peu de béliers ARR<sup>8</sup>. Du coup, on va se retrouver avec dix béliers qui vont donner les semences de je sais pas combien de troupeaux inséminés. (Mouton 12, 10-13, ST)*

La vaccination contre l'AC n'est pas librement autorisée en France mais un vaccin est disponible en Espagne où la maladie est également présente. En 2010, deux articles sont parus successivement dans la Semaine Vétérinaire : le premier avait pour titre « La vaccination contre l'agalactie contagieuse n'est pas recommandée dans l'immédiat » (Padiolleau 2010) et le second « Le vaccin espagnol contre l'agalactie contagieuse est une solution mitigée » (Carle 2010). Le premier concluait que « *Le recours aux vaccins employés en Espagne, qui interfèrent avec le dépistage et compromettent la commercialisation des animaux, ne peut être envisagé au vu de l'absence de données* ». Cependant, l'abattage ne peut être une solution (50 000 animaux dans deux cents cheptels) et finalement le vaccin espagnol a été utilisé grâce à une procédure d'importation réglementée. Seuls les élevages les plus à risque au Pays basque ont pu utiliser légalement ce vaccin et ainsi 45 éleveurs ont pu immuniser leur cheptel dès septembre 2010 (Carle 2010). L'intérêt de la vaccination est mitigé : « *S'il permet de diminuer l'intensité des signes cliniques, il n'empêche nullement l'excrétion des mycoplasmes par les brebis atteintes. De plus la vaccination rend les brebis séropositives. Il n'est alors plus possible de différencier les animaux infectés des vaccinés, ce qui freine les échanges* » (Carle 2010). Finalement, le GDS 64 (2016) ne propose pas la vaccination en l'état actuel des connaissances. Cette succession de positions par rapport à la vaccination peut être prise pour de l'ambiguïté par les éleveurs. Chargés d'exercer la police sanitaire, parfois controversée, soit parce qu'elle ne servirait que les intérêts économiques de l'industrie pharmaceutique plutôt que ceux des éleveurs, soit parce que d'autres modes de gestion seraient envisageables, les vétérinaires des GDS sont ainsi soumis à la critique des éleveurs.

### Animaux malades et réputation d'éleveurs

Le confinement a-t-il un sens dans une société dense dans laquelle les individus sont particulièrement mobiles ? Dans un contexte d'échanges intenses, les systèmes de quadrillage, d'isolement et de quarantaine se révèlent obsolètes. Pour répondre à des dangers qui sont intimement liés à la circulation croissante des biens et des personnes, on assiste à la mise en place progressive de la traçabilité comme nouveau modèle de gestion de ces dangers (Torny 1998). C'est aussi la méthode qu'ont toujours utilisée les éleveurs qui, intuitivement, tentent de retracer la source de la contamination de leurs animaux. Ce qu'ils supposent en être l'origine renvoie bien souvent à des situations circonscrites. Mais aussi bien plus souvent encore à des boucs-émissaires, qu'ils soient animaux ou humains (Manceron 2009).

*Les rumeurs dans le village : « c'est lui qui l'a amenée, il a acheté un bélier à lui qui l'avait ». La personne qui déclare la maladie en premier, c'est pas forcément lui qui l'a eue en premier non plus. Je sais qu'on avait acheté un bélier chez un type qui l'avait eue, là où il y a le centre ovin. Il y a un jeune, il a eu des pétitions. Jusqu'au moment où ça tombe sur votre troupeau qu'il faut abattre. Ici, c'est limite une*

8- Qui sont porteurs dans leurs gènes de l'allèle de résistance à la tremblante imposé par le programme national d'amélioration génétique. En fait, la Manech Tête Noire est bien moins sensible que la Basco-Béarnaise ou la Manech Tête Rousse (Sheeprien 2003).

phobie, pour les gens, l'Agalaxie. Alors que c'est un passage très dur à passer, mais une fois que c'est fait, c'est fait. Les brebis sont résistantes pour une génération, au moins. Ici, en tout cas, ça ne fait plus de dégâts et personne n'en parle ou très peu. (Brebis 08, 5-14)

Les éleveurs frappés par les épizooties perdent leur réputation et sont soumis à la suspicion de leurs pairs. Une telle discrimination sociale accroît leur désarroi, d'autant que leur interdiction de transhumance les affecte particulièrement (Granjou & Barbier 2005). Une telle situation se rencontre dans toutes les régions de transhumance. Ainsi, en Languedoc comme en Pays basque, celle-ci est associée au développement des épizooties. De même aussi permet-elle de désigner quelques boucs-émissaires qui réactualisent la figure de l'étranger. Ici en l'occurrence des troupeaux provenant d'Andorre, « très fortement infectés », qui se seraient vus, par arrêté préfectoral, définir une zone dans laquelle leur hivernage est toléré (Picheral 1969). Les épizooties sont aussi propices au développement de rumeurs.

Certes, les éleveurs reconnaissent que ceux qui sont touchés par les épizooties ne sont « pas forcément de mauvais éleveurs ». Il n'empêche qu'ils sont voués à la vindicte locale. C'est ce que déclarent ceux qui ont été atteints parmi les premiers. Alors, ils tentent de masquer leur infortune. Tous culpabilisent et disent avoir été montrés du doigt. Les épizooties mettent en effet en jeu la réputation des éleveurs. Le premier atteint d'un territoire est suspect plutôt que victime. Il convient de s'en éloigner plutôt que de l'aider : c'est une double quarantaine qui frappe l'éleveur. D'un côté les épizooties ravivent les tensions sociales latentes. Chacun a alors tendance à penser que c'est la faute d'autrui lorsque son troupeau est atteint.

*Le bouche à oreille empêche les problèmes aussi : la réputation. Un gars qui vend des brebis vérolées, il va le faire deux fois, trois fois et après ça se sait. Par contre, c'est jamais les meilleures brebis qu'on vend. Quand j'ai acheté des brebis pour faire le troupeau, sur le papier super laitières mais une telle, un peu de mammite, une telle boîte, une telle est toujours maigre. Donc, des bêtes en plus qui sont plus fragiles et qui sont plus susceptibles d'attraper des maladies. On a quand même l'impression que moins les troupeaux sont soignés, plus ils sont élevés à la dure et moins ils sont malades. Plus les gars les bichonnent, plus ils passent le temps la seringue à la main. (Brebis 16, 11-14)*

Les problèmes sanitaires mettent en jeu la réputation des éleveurs. C'est plus particulièrement le cas des bio, qui en s'étant distingués de leurs pairs, ne bénéficient pas toujours de leur mansuétude. D'autant qu'ils sont généralement les premiers à prôner d'autres voies pour gérer la santé de leurs animaux. Alors, s'ils sont les premiers affectés, on leur fait plus facilement encore porter le cumul du poids de leur problème sanitaire et de celui des autres éleveurs qu'ils pourraient contaminer.

*Quand j'étais passé en bio en 96, j'étais le seul, donc je faisais pas trop gaffe... Ce monde des éleveurs, quand on fait pas comme*

*les autres, c'est sûr qu'on est des mauvais. En plus, quand il y a un souci sanitaire, c'est vrai qu'on est un peu plus... On culpabilise, plus que ce que pensent les autres, je pense... Quand il y a des gros problèmes : l'Agalaxie, tout ça, oui. Oui, c'est la quarantaine. On a eu ça. Pendant trois ans, on n'a pas pu monter (en estive, Note des auteurs). Et puis on a réussi parce qu'on est avec un village, on n'est pas dans un syndicat. Mais c'est sûr, on vous montre du doigt ! (Mouton 09, 10-13)*

Les clivages des éleveurs sont réactualisés sous la pression des épizooties. Tandis que les antagonismes sous-jacents aux choix des races animales ressurgissent, toutes les réputations peuvent être mises à mal. Malheur à celui dont le troupeau a été le premier affecté par la maladie. Les épizooties ne sont pas propices à la compassion. Elles resserrent moins le lien social, qu'elles ne contribuent à son délitement.

### L'identité professionnelle des éleveurs contribue-t-elle à rendre tolérable leur vulnérabilité ?

Sous la pression des épizooties, la plupart des éleveurs réorganisent à la marge leurs manières de travailler. Ce faisant, ils visent surtout à préserver leur identité d'éleveurs, attachés à des races animales locales - Manech tête noire, Manech tête rousse, Basco-Béarnaise - productrices d'un fromage Basque de qualité : l'AOP<sup>9</sup> Ossau-Iraty. C'est aussi que leurs manières de concevoir l'élevage des brebis s'opposent à d'autres, minoritaires, qui font le choix d'un élevage hors-sol<sup>10</sup>, avec une race de brebis « importée », la Lacaune. Cette race a été sélectionnée pour la production élevée de lait (plus de 200 L/brebis et par an, contre 110 pour les Manech Têtes noires) en vue de la fabrication du fromage de Roquefort. En effet se manifeste ici, dans le choix des races et des manières d'élever qui en découlent, un parti pris identitaire. Le niveau de rusticité de l'animal élevé, entendu comme celui capable de s'adapter à une alimentation apportée surtout par l'herbe et également aux contraintes de l'estive, semble désigner une vision du monde qu'aurait l'éleveur de son territoire. Les épizooties réactivent les clivages qui organisent les notoriétés du métier. Ressurgissent alors les oppositions entre races locales, touchées par les épizooties, et Lacaunes, intensives et plus préservées car souvent claustrées. Cette claustration se comprend en raison de la grande taille des cheptels de Lacaunes et de leur productivité laitière élevée : 15% ont plus de 500 têtes contre 4% pour chacune des races locales (Arranz *et al.* 2006). Une opposition également identitaire, qui distinguerait le bel élevage rustique d'ici, de celui productiviste d'ailleurs.

*Il y a des différences... Comment je vais dire ça ? Il y en a qui sont beaucoup plus productivistes que d'autres. Il y a de grosses, grosses différences quand même. Le lacauniste, il a 45 hectares d'après ce qu'on a entendu. Il a toutes ses brebis qui sont dedans. Maintenant, il les a sorties pendant huit jours. Il en a 550. L'an dernier, il en a vendu : il avait 700 brebis. Lui, à partir du 20 octobre jusqu'à juillet/août prochain, il les aura complètement rentrées. Une grosse concentration quoi ! (Couple, bio, 64, 07, 10-13)*

9- Appellation d'Origine Protégée.

10- Mode d'élevage selon lequel l'alimentation des animaux ne repose pas sur la production de l'exploitation et qui restent claustrés au long de leur vie dans des bâtiments d'élevage.

L'opposition avec les lacauistes est particulièrement vive. Ce sont deux conceptions de l'élevage qui s'affrontent, deux visions du monde. D'un côté la figure personnalisée par une race animale de l'intensification en élevage ovin laitier (Lastera 2015), de l'autre celle de races locales, souvent prises pour repères de l'identité territoriale. Ce sont en effet ces races qui sont mises en scène comme emblèmes du territoire ; plus particulièrement, les troupeaux de Manech Têtes Noires. L'animal emblématique alimente de sa notoriété les services et les produits issus de la diversification de l'élevage local : vente directe de fromage, tourisme rural.

*Les brebis qui ont l'habitude de transhummer, quand elles sont rustiques en haut, elles ne le sont pas en bas. Rustique, ça veut dire beaucoup de choses et pas grand-chose en même temps. On peut mettre rustique à toutes les sauces. Pour moi, ce serait qui arrive à rester à la montagne quatre mois et qui produit à peu près bien après, et qui dure longtemps. Ceux qui transhumment et qui sont en Tête Noire renouvellent un peu moins vite que ceux qui sont en Tête Rousse. La Tête Noire est beaucoup plus jolie que les autres ! Ça, c'est un plaisir de la voir. Elle fait du lait aussi. Parce qu'il y en a qui m'ont dit : « c'est pas les cornes qui donnent du lait ». Mais bon, on sélectionne aussi en lait, même si c'est beaucoup moins que les autres. (Brebis 09, 5-14)*

Les races locales cohabitent sur le Pays Basque avec des Lacauines, « brebis étrangères » car sélectionnées pour la fabrication du fromage de Roquefort en Aveyron. Le clivage s'accroît avec les aides directes à l'agriculture, qui encouragent les éleveurs à accroître leur surface primable, au détriment des estives (Bozzolo 2009). Alors l'élevage intensif des Lacauines, alimentées surtout à la luzerne, l'ensilage et au concentré, est favorisé au détriment des éleveurs dont l'alimentation des animaux repose sur l'usage des estives. Ainsi, la détention de races différentes de brebis correspond à autant de conceptions du travail et de manières de conduire les animaux, qui distinguent identitairement les éleveurs. Chaque race de brebis véhicule une identité portée par ses détenteurs. La Tête Noire est plus sauvage et la Tête Rousse plus docile. La race Lacauine et ses éleveurs sont plutôt mis à l'écart (Lastera 2015). C'est aussi en se distinguant d'autrui que se construit l'identité professionnelle qui est adossée à une identité territoriale forte, soude par l'usage de la langue basque, que pratiquent la plupart des éleveurs. Les néo-ruraux l'apprennent d'ailleurs pour mieux s'intégrer, tandis que les jeunes générations la pratiquent au sein d'ikastolas : des écoles en langue basque, largement présentes sur tout le territoire.

Ces identités animent débats et controverses pour, au final, alimenter la dynamique de la filière. En témoignent les aller et retours de changements de races qu'effectuent certains. La cohabitation de races au sein d'un troupeau témoigne aussi des échanges entre les éleveurs (27% des Têtes noires sont en troupeaux mixte avec les Têtes Rousses : Arranz *et al.* 2006) et de l'histoire de la construction des troupeaux : un troupeau se construit aussi selon les opportunités.

*Mon père a essayé une année : ils ont acheté une soixantaine de brebis. Après, on a aussi repris les brebis de mon grand-oncle, qui habitait ici, qui avait une petite ferme, qui avait des Têtes Rousses aussi. Il y en a toujours eu un peu. Après, la génétique a très, très vite évolué en Têtes Rousses. Il y a pas mal de gens en zone montagne qui avaient des Têtes Noires. Quand ils ont vu que, au niveau génétique, la Tête Rousse avançait beaucoup plus vite, ils ont carrément décidé de changer de race. (Brebis 03, 05-14)*

L'opposition liée aux réputations de rusticité, de productivité, de sensibilité aux maladies des différentes races de brebis est réactivée lors des épizooties. Cette opposition est aussi celle entre un animal nature, produit d'une sélection opérée au sein du monde de l'élevage d'un territoire et un animal artifice, dont la sélection a débuté ailleurs dès le début des années 50 (Barillet 1985). C'est une opposition entre une Nature accompagnée et une Nature construite, qui ressurgit alors. Les éleveurs s'inscrivent ainsi dans la dichotomie de cette relation et réactualisent le débat ouvert lors du siècle des Lumières (Larrère & Larrère 2001).

## CONCLUSION

L'élevage ovin en Pays basque est singulier, si on le compare à d'autres élevages laitiers proches, notamment celui du bassin de Roquefort. Ses singularités les plus marquantes sont la faible taille des exploitations et l'utilisation centrale de l'herbe pour alimenter les animaux. Ces deux éléments favorisent autant la circulation des troupeaux qu'ils cadrent les pratiques des éleveurs. L'utilisation de pâturages collectifs, proches de la ferme ou en estives plus lointaines, accroît de même les contacts entre animaux issus de troupeaux différents. L'existence de paysans sans terre ajoute encore à la possibilité de diffusion de maladies par le déplacement d'animaux de sites en sites, à l'intérieur d'un réseau de fermes dense. C'est particulièrement frappant lors des épizooties d'AC. Leur apparition, qui doit être notifiée, désigne publiquement les éleveurs d'un territoire, qui sont alors contraints dans leurs pratiques. Celles qui concernent la vente et les mouvements d'animaux le sont en premier. L'accès aux pâturages communs est suspendu de même. Ce qui amène des éleveurs à reconsidérer leur stratégie alimentaire à base d'herbe pâturée et entraîne des achats d'aliments extérieurs. Comme les autres épizooties qui affectent le territoire, l'AC questionne les pratiques des éleveurs, même s'ils admettent plus ou moins qu'elle « frappe au hasard ». Ceux qui élèvent des races rustiques ont des manières de travailler plus ou moins identiques. Ils considèrent que leur système d'élevage favorise l'émergence des épizooties. Toutefois, lorsque le troupeau de l'un d'entre eux est touché, le vivre ensemble n'est plus de mise. Chacun tente alors de protéger ses animaux de la proximité de ceux de l'éleveur affecté. Certains même se dressent en juges d'application des prescriptions réglementaires de confinement. Certes, subir une épizootie n'est pas considéré comme une faute d'éleveur. Mais le non fautif affecté par l'AC, une fois désigné comme tel, est pour le moins suspect. Et s'il déroge aux prescriptions réglemen-

taires qui lui sont enjointes, il se mue en coupable, même si chacun doute des modes de transmission annoncés. Les épizooties sont ainsi reliées aux pratiques des éleveurs et la qua-

rantaine de leurs animaux peut se redoubler de leur ostracisme. Elles dégradent autant la santé des animaux que l'identité des éleveurs.

## REMERCIEMENTS

*Ce travail a été financé par les projets INRAE STREP (GISA) et COPPECS (Agrbio4). Nous remercions également les éleveurs, les techniciens et les vétérinaires du Pays basque qui ont participé aux entretiens.*

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

*Les éleveurs ont donné leur consentement éclairé pour l'utilisation des entretiens à des fins de recherche. Il n'y a pas de nécessité de soumission à un comité d'éthique selon la loi Française (Décret n°2017-884 du 9 mai 2017 - art. 2).*

## BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE Aquitaine. RGA 2010 Premières tendances, Pyrénées Atlantiques, 2011 ; 6, 9, 4 p.
- Anonyme. Portrait et évolution de l'agriculture du Pays Basque Nord, focus sur la montagne basque. Tome 1. Structure des fermes/Élevages/Surfaces agricoles/Profils des actifs/Taille des fermes et emploi/ Commissions syndicales. Euskal Herriko Laborantza Ganbara. 2014b ; 74 p.
- Anonyme. Portrait et évolution de l'agriculture du Pays Basque Nord, focus sur la montagne basque. Tome 2. Installations/Aides publiques/Quotas laitiers/Démarches locales et collectives de qualité. Euskal Herriko Laborantza Ganbara, 2014b : 66 p.
- Arrêté du 24 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2014/12/24/AGRG1430827A/jo/texte>
- JORF n°0300 du 28 décembre 2014
- ANSES. Agalactie contagieuse dans les Pyrénées-Atlantiques. Rapport. 2011 ; 166 p.
- Arranz JM, Astruc JM, Bibé B.B, Bonnemaire, J, Clément O, et al. L'élevage ovin laitier des Pyrénées Atlantiques en 2020 : cinq scénarios pour construire une stratégie de sélection des races locales. Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants. 2006 ; 13 : 3613-6.
- Atlas de l'agriculture du Pays basque. Observatoire de la ferme basque et étude pour une meilleure adaptation sociale et environnementale des politiques agricoles au territoire Pays basque 2008. Disponible à : <https://ehlgbai.org/wp-content/uploads/2016/07/Atlas-de-lagriculture-du-Pays-basque-2008.pdf>. Consulté le 20 février 2023.
- Bacque-Cochard M. Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900). Thèse de doctorat en histoire, Université Lumière, Lyon 2. 2004 ; 402 p.
- Barbier M. Surveiller pour abattre. Terrains et Travaux. 2006 ; 2 : 101-121.
- Barillet F. Amélioration génétique de la composition du lait de brebis : l'exemple de la race Lacaune. Thèse de doctorat d'ingénieur, Paris-Grignon. 1985 ; 144 p.
- Bergonier D. & Poumarat F. Agalactie contagieuse des petits ruminants : épidémiologie, diagnostic et contrôle. Revue scientifique et technique - Office international des épizooties. 1996 ; 15, 4 : 1431-75.
- Bergonier, D., Berthelot, X., Poumarat, F. Contagious Agalactia of small ruminants: current knowledge concerning epidemiology, diagnosis and control. Revue Scientifique et Technique de l'Office International des Épizooties, 1997 ; 16 : 848-73.
- Bozzolo G. Politique agricole et pastorale en zone de montagne, Courrier de l'environnement INRA, 2009 ; 57 : 93-108.
- Brugère-Picoux, J. Maladies infectieuses du mouton. Reconnaître et soigner les pathologies du troupeau ovin. Éditions France Agricole, 2014.
- Calvalido, J.. Pouvoir pathogène et variabilité génétique du BTV-1 responsable de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine en 2008 dans le Sud-Ouest de la France. Thèse d'exercice, Médecine vétérinaire, Toulouse 3. 2011 ; 129 p.
- Canguilhem G. Le normal et le pathologique. PUF, Paris, Quadrige, 1966.
- Carle C. Le vaccin espagnol contre l'agalaxie contagieuse est une solution mitigée. La Semaine Vétérinaire. 2010 ; 1422, 22.
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques. Ovins, lait et viande. 2022. Disponible à : <https://pa.chambre-agriculture.fr/agriculture-64/agricultures-en-pyrenees-atlantiques/> Consulté le 23 février 2023.
- Dumon C. La transhumance : actualité et avenir d'une pratique millénaire. Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France. 2022 ; 1-16. Doi : 10.3406/bavf.2022.71001
- Fleury L. Bergères des Pyrénées. Pau, Gypaète Éditions. 2015.
- Eychenne C. Les éleveurs et l'estive : pour une approche compréhensive des pratiques pastorales. Natures Sciences Sociétés. 2008 ; 16 : 131-38.
- Gaignard L. & Charon A. Gestion de crise et traumatisme : les effets collatéraux de la « vache folle ». De l'angoisse

singulière à l'embarras collectif. *Travailleur*. 2005 ; 14 : 57-71.

- Granjou C. & Barbier M. Une pratique collective de la précaution ? La construction d'une réponse génétique au risque d'ESB-ovine. Rapport, Paris-Grignon-Grenoble, INRA. 2005 ; 119 p.
- GDS 64. Groupement de défense sanitaire des Pyrénées Atlantiques. Arrêté préfectoral relatif aux modalités de surveillance et de lutte contre l'agalactie contagieuse des petits ruminants dans le département des Pyrénées-Atlantiques. 2016. Disponible à : <https://fr.calameo.com/read/004739369148fc8a4fd78>, consulté le 15 décembre 2021.
- GDS 64. Agalactie contagieuse : nouvel arrêté préfectoral. 2021. Disponible à : <https://www.gds64.fr/agalactie-contagieuse-nouvel-arrete-prefectoral/>, consulté le 5 janvier 2022.
- Guicheney H. La filière ovins lait en Pyrénées-Atlantique. Agreste Aquitaine. 2014 ; 20 p.
- Hughes E., C. Le regard sociologique. Essais choisis. Paris, Éd de l'EHESS, 1996.
- Keck F. Vaccinés comme des bêtes ? Rumeurs autour de la grippe A/H1N1 et de la fièvre catarrhale ovine en France. *Genèses*. 2013 ; 96-117.
- Labatut J., Gérer les races animales locales en biens communs. Dispositifs, crises et leviers de la coopération. *Faç-SADe*. 2011 ; 35, 4 p.
- Larbodière L. Une politique de précaution à l'épreuve des ordres socio-économiques locaux. Le cas de l'hypothèse ESB chez les ovins laitiers. Université Paris X-Nanterre. 2003. 82 p.
- Larrère C. & Larrère R. L'animal, machine à produire : la rupture du contrat domestique. *In* : F. Burgat et R. Dantzer (Eds.). *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?* Paris. INRA Editions, 2001. p. 9-24.
- Lassalle D. État des lieux des pratiques de gardiennage dans les Pyrénées Atlantiques. Etcharry Formation Développement. Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques. Saint-Palais. 2007. 22p.
- Lastera P. Kukulku : grosse ferme ou petite usine ? *La semaine du Pays Basque*. 2015 ; No du 6 avril.
- Maget M. Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques. *Bulletin de Psychologie*. 1955 ; 6, 7-8 : 375-382.
- Manceron V. Grippe aviaire et disputes contagieuses. *La Dombes dans la tourmente, Ethnologie Française*. 2009 ; 1, 39 : 57-68.
- Meuret M. & Provenza F.D. When art and sciences meet: integrating knowledge of French herders with science of foraging behavior. *Rangeland Ecology Management*. 2015 ; 68 : 1-17.
- OIE. Contagious agalactiae. *In*: *Terrestrial manual*. 2018; 1430-40.
- Padiolleau S. La vaccination contre l'agalaxie contagieuse n'est pas recommandée dans l'immédiat. *La Semaine Vétérinaire*. 2010 ; 1397, 16.
- Perreau P., Giauffret A., Cazaubon P., Lambert M. Le foyer d'agalaxie contagieuse du Pays Basque. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*. 1975 ; 128, 6-7 : 349-57.
- Picheral H. La brucellose en France. *Essai de géographie médicale. Annales de Géographie*. 1969 ; 78, 426 : 189-205.
- Piet L., & Cariou S. Le morcellement des exploitations agricoles françaises en 2007. Working paper INRA-SMART et INRAZ-LERECO. 2013 ; no 13-05. 30 p.
- Plantady S., Vernhet S. Organisation des mesures de lutte contre la tremblante ovine et caprine. *Bulletin Épidémiologique, AFSSA*. 2004 ; 3-6.
- Ploeg, J.D, van der. *Les paysans du XXI<sup>ème</sup> siècle*. Éd. Charles Leopold Mayer, Paris. 2014.
- Sheeprion Project. Role of environmental and host factors on the horizontal and vertical transmission of scrapie in naturally infected sheep flocks. Final consolidation report. EU project FAIR J-CT98-7023. 2003; 98 p.
- Tardy F., Gaurivaud P., Ambroset C., Nouvel X., Citti C. Les principales évolutions dans la connaissance des mycoplasmes des ruminants : conséquences en matière de diagnostic et de surveillance. *Le Nouveau Praticien, Élevage et Santé*. 2017 ; 10 : 9-18.
- Torny D. La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses. *Politix*. 1998 ; 11, 44 : 51 -75.
- Vallat P. Les épizooties en France de 1700 à 1850. *Inventaire clinique chez les bovins et les ovins. Histoire et Sociétés Rurales*. 2001 ; 1, 15 : 67-104.
- Villalba J., Provenza F.D., Guo-Dong Han. Experience influences diet mixing by herbivores: implication for plant biochemical diversity. *Oikos*. 2004 ; 107 : 100-09.
- Vincent M. & Dupré L. De cabanons en cabanes. *Habita pastoral et retour du loup : l'élevage de Crau pour exemple. Techniques et Cultures* 2011 ; 56 : 114-31
- Zarzuelo E. 1981. *Patologia infecciosa ovina*, Imprenta Monerva, Leon, Spain.
- Zientara S., Lecollinet S., Breard E., Sailleau C., Boireau P. La fièvre du Nil occidental et la fièvre catarrhale ovine, deux viroses en progression inattendue. *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* 2009 ; 162, 1 : 73-87.